

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

RÉSUMÉ

MATIN

6. Lettres de créance *Pas de document*

Le Secrétariat annonce que sur les 66 Parties enregistrées pour la session du Comité permanent toutes les délégations sauf cinq ont remis leurs lettres de créance.

18. Coopération entre Parties et promotion de mesures multilatérales *Pas de document*

Le Comité prend note du rapport oral du président du groupe de travail et de l'intention du groupe de soumettre un rapport écrit à la 66^e session du Comité permanent.

20. Renforcement des capacités

20.1 Évaluation des besoins pour renforcer la mise en application de la CITES SC65 Doc. 20.1

Le Comité prend note du rapport soumis par le Secrétariat et décide de prolonger de trois mois le délai de soumission des réponses des Parties au questionnaire intitulé *Évaluation des besoins pour renforcer la mise en application de la CITES*. Le Comité crée également un groupe de travail chargé d'élaborer un mécanisme d'évaluation des besoins des Parties, avec la composition suivante: Australie, Colombie, Guatemala, Suisse, Viet Nam, PNUE-WCMC, Union européenne, *Species Survival Network* et TRAFFIC.

20.2 Activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des inscriptions de requins et de raies mantas aux annexes CITES SC65 Doc. 20.2

Le Comité prend note des activités énumérées dans le document SC65 20.2 et exhorte les Parties à poursuivre leurs activités de renforcement des capacités en cours pour mettre en œuvre les nouvelles inscriptions de requins et de raies mantas aux annexes CITES.

21. Logo de la CITES SC65 Doc. 21

Le Comité décide de démanteler le groupe de travail et de poursuivre avec l'approche adoptée par le Secrétariat pour traiter les demandes d'utilisation du logo. Le Comité encourage les organes de gestion à informer le Secrétariat de toute utilisation proposée du logo CITES.

22. Lois nationales d'application de la Convention SC65 Doc. 22

Le Comité prend note du rapport soumis par le Secrétariat. Il demande à la Colombie, aux États-Unis d'Amérique, au Guatemala et au Niger de tenir des consultations informelles sur la nécessité de créer un groupe de travail sur les législations et de faire rapport au Comité plus tard, au cours de la présente session.

23. Application de l'Article XIII *Pas de document*

Le Comité prend note du rapport oral du Secrétariat et décide que le Secrétariat, s'il y a lieu et dans le respect de la nature généralement confidentielle des communications entre le Secrétariat et chaque Partie sur des questions particulières de respect de la Convention, tiendra le Comité permanent au courant de l'évolution de la situation pendant l'intersession.

24. Rapports nationaux

24.1 Soumission tardive ou non-soumission des rapports nationaux..... SC65 Doc. 24.1

Le Comité détermine que les Comores, la Gambie, le Malawi, La République démocratique populaire lao et Saint-Vincent et les Grenadines n'ont pas fourni de rapport annuel pour trois années consécutives, sans avoir donné de justification adéquate et décide que si ces pays n'ont toujours pas fourni leurs rapports manquants 60 jours après la présente session, le Secrétariat enverra une notification recommandant à toutes les Parties de ne pas autoriser le commerce de spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES avec les Parties en question jusqu'à ce que celles-ci aient fourni les rapports manquants.

14. Mise en œuvre de la Vision de la stratégie CITES pour 2008-2020

Le Comité prend note du rapport oral du Secrétariat et décide d'examiner ce point de l'ordre du jour avec le point 24.2 de l'ordre du jour sur les *Obligations spéciales en matière de rapports et Rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement*.

25. Établissements d'élevage en ranch à Madagascar

25.1 Rapport de Madagascar..... SC65 Doc. 25.1

et

25.2 Rapport du Secrétariat SC65 Doc. 25.2

Le Comité prend note des rapports oraux de Madagascar et du Secrétariat et décide de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour jusqu'à ce que le groupe de travail soit en mesure de se réunir et de préparer des recommandations pour examen par le Comité.

38. Grands félins d'Asie SC65 Doc. 38

Le Comité prend note du rapport du Secrétariat contenu dans le document SC65 Doc. 38. Il établit un groupe de travail intrasession chargé d'examiner les recommandations du Secrétariat figurant dans ce même document et les recommandations du consultant, dans l'annexe I du document, et de fournir un ensemble de recommandations regroupées. Les États-Unis sont nommés à la présidence du groupe qui se compose des membres suivants: Chine, Inde, Indonésie, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Viet Nam, Union européenne; UICN; *Born Free Foundation, Environmental Investigation Agency, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Wildlife Protection Society of India* et WWF.